



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 09 – 25 juillet 2012

EN BREF :

Pyrale du maïs (race univoltine)

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.

Pyrale du maïs (race bivoltine – 2^e génération)

- Les captures de papillons débutent ou se poursuivent dans quelques régions.
- Les dates de traitements demeurent inchangées pour Laval et la Montérégie.
- Dates de traitements à venir pour les autres régions.

Ver de l'épi

- Les captures de papillons ont beaucoup diminué, mais demeurez vigilant.

PYRALE DU MAÏS – RACE UNIVOLTINE

Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie, Estrie, Lanaudière, Laval, Mauricie, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la Mauricie ont observé des masses d'œufs, des jeunes larves et/ou des dommages de pyrale du maïs lors de dépistages effectués du 18 au 23 juillet.

Les dates de traitements et la stratégie d'intervention recommandées dans l'avertissement [No 06](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai12.pdf) du 5 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai12.pdf>) demeurent inchangées. Toutefois, vu que les captures de papillons de la pyrale univoltine se poursuivent, continuez à visiter vos champs après la semaine du 23 juillet pour déceler la présence de nouvelles larves et intervenir au besoin.

PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

Des captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) ont débuté ou se poursuivent dans quelques sites situés dans les régions suivantes : Centre-du-Québec, Laval, Mauricie et Montérégie. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que la ponte de la pyrale bivoltine devrait débuter vers le 30 juillet dans les Basses-Laurentides et Lanaudière, ainsi que dans les municipalités hâtives des régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais. Les premières larves devraient être observées vers le 4 août dans ces régions ou municipalités. L'avertissement de la semaine prochaine précisera les dates de traitements recommandées.



Pour ce qui est de Laval et de la Montérégie, les dates de traitements recommandées dans l'avertissement **No 08** du 19 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai12.pdf>) demeurent inchangées.

TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS, SELON LA RÉGION

Région	Semaine du :				
	23 juillet	30 juillet	6 août	13 août	20 août
TOUTES LES RÉGIONS	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.				
Montérégie (en général) et Laval		Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Montérégie (municipalités hâtives)		Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Basses-Laurentides, Lanaudière et les municipalités hâtives des régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais		<i>Dépister les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		

PYRALE DU MAÏS – DÉPISTAGE, STRATÉGIE D'INTERVENTION ET MÉTHODES DE LUTTE

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information **No 04** du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » à l'adresse suivante : www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf.



Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débiter les traitements quelques jours après les premières pontes. Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont les champs de maïs qui auront atteint ou dépassé le stade 6 feuilles durant la ponte de la pyrale.

Dans le Nord-Est américain, les premières interventions contre la pyrale débutent au stade d'émergence de la panicule. L'agronome et entomologiste Josée Boisclair, chercheuse à l'IRDA, a mené un essai pour comparer différentes stratégies de début des traitements insecticides selon les stades du maïs sucré. Pour plus de détails sur cet essai, consultez le document suivant : www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/pyralemais.pdf. Les résultats indiquent qu'il est envisageable de débiter les traitements au stade d'apparition des panicules dans le maïs sucré de mi-saison sans augmenter les dommages aux épis. Le succès de cette stratégie dépend d'un suivi serré au champ et d'une intervention sans délai au moment prescrit. Dans le cas du maïs sucré tardif, les résultats sont moins concluants : le taux d'épis endommagés était plus élevé pour le début des pulvérisations au stade d'émergence des panicules comparativement au début des interventions au stade 8 à 10 feuilles.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information No 01 du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements chimiques conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements chimiques, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.

VER DE L'ÉPI

État de la situation

Les captures de papillons de ver de l'épi ont diminué, mais quelques captures ont été effectuées dans des sites situés dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie.

Au cours de la dernière semaine, des larves de ver de l'épi ont été observées dans des épis de maïs sucré lors de la récolte. Rappelons que lorsque des larves sont visibles dans les épis au champ, il est trop tard pour effectuer un traitement insecticide contre celles-ci.

Stratégie d'intervention

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsque les épis ont des soies fraîches. En effet, les papillons femelles sont attirés par ces soies fraîches, où ils peuvent pondre des œufs pendant une période de 10 jours. Donc, si vous avez capturé des papillons dans les 10 derniers jours, il est important de maintenir la protection des champs qui sont au stade soies fraîches pendant cette période.

Pour tous les détails sur le ver de l'épi et la stratégie d'intervention recommandée contre ce ravageur (incluant un exemple fictif), consultez le bulletin d'information No 04 du 23 juillet 2012 intitulé « Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention ».



NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseuse – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – maïs sucré – 25 juillet 2012

